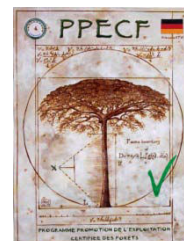




FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C027	Missions de suivi à l'identification HVC à la Sodefor en RDC			RDC			
Thématique ¹							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
Sodefor / RDC	Concessionnaire	WWF RDC	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
6.972 €	6.972 €	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	27.08.2013	8 mois	13 mois

Commentaires
3 Missions d'environ 10 jours chacune par WWF/C4CF (PPECF: billet d'avion x 3 voyages, nutrition + alimentation pendant 30 jours x 50 euros), soit au total 6.972 €. Les honoraires des cadres et experts du WWF étant pris en compte dans l'appui C011 et C021.

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
Principe 9 : Haute valeurs de conservation (HVC)
Mots clés Appui/ accompagnement, identification HVC, cartographie de la végétation, seuil critique, mesures de gestion, suivi-évaluation
Résumé de l'intervention SODEFOR et FRM ont conduit des études permettant d'évaluer la biodiversité spécifique et éco systémique sur les concessions concernées (Isongo, Madjoko et Nténo). Par la présente intervention, la SODEFOR souhaite mettre en place une gestion forestière respectueuse des Hautes Valeurs de Conservation afin d'être conforme avec le principe 9 du Forest Stewardship Council et a sollicité à travers FRM des fonds du PPECF pour se donner les moyens de réaliser l'étude des HVC sur les 3 concessions citées ci-haut. Les Forêts à Haute Valeur de Conservation se définissent comme celles ayant une importance exceptionnelle à l'échelle nationale, régionale ou mondiale, grâce aux valeurs significatives qu'elles protègent ou aux attributs remarquables qui les caractérisent. Elles se déclinent en 6 types de HVC. C'est dans ce cadre que, WWF/C4CF assure le suivi des travaux d'identification des HVC menés par FRM et a joué le rôle d'interface avec les populations riveraines pour s'assurer que ces dernières ont été impliquées dans le processus.

¹

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

Commentaires

Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- présentation du concept des Hautes valeurs pour la conservation et sa place dans la gestion forestière durable (HCV de type 1 à 6) ;
- identification avec l'aide des Populations Autochtones la présence de HCV de type :
 - HCV 4 : portant sur les « services écologiques essentiels » ; Protection des bassins hydrographiques ; Protection contre l'érosion ; Protection contre les incendies) ;
 - HCV 5 : portant sur les « besoins essentiels des communautés » ;
 - HCV 6 : portant sur « l'identité culturelle traditionnelle » ;
- les mesures de gestion et de suivi des HVC identifiées lors de cette consultation ont été présentées et expliquées aux représentants de la communauté locale afin de recueillir leurs avis ;
- rapport final d'accompagnement du processus et élaboration du rapport final ;
- rapport final HVC réalisé par Sodefor en tenant compte des observations des populations.

Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- l'intervention a permis à WWF/ de suivre l'identification des HVC présentes dans les trois concessions forestières et d'apprécier les mesures de gestion proposées par FRM ;
- ce suivi rapproché a contribué au respect du délai pour la réalisation de l'activité.

Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- la participation d'une ONG de conservation au processus d'identification des HVC a facilité le dialogue avec les populations autochtones et a permis de s'assurer d'une forte implication des populations autochtones dans le processus d'identification.



Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- c'était le premier exercice d'identification des HVC dans des concessions forestières en RDC. La collaboration du concessionnaire avec le WWF et le bureau d'étude a permis de donner plus de crédibilité au travail réalisé ;
- les challenges rencontrés ont permis d'enrichir les débats du Groupe de Travail Régional HVC lors de l'élaboration d'un guide d'identification, de gestion et de suivi des HVC dans le bassin du Congo.








Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- certaines entreprises travaillent avec un seul prestataire qui n'est pas spécialisé dans tous les aspects de la certification forestière responsable. Dans ce cas, non seulement le principe de l'appel d'offre ne fonctionne pas (comme le prestataire se trouve dans une situation de détention d'information privilégiée il peut appliquer des prix exagérés dans son offre financière) mais l'entreprise est également mal servie. Elle n'obtient plus d'avis externes, le prestataire fait en sorte que les études consécutives ne mettent pas en cause les travaux préalables et finalement on se retrouve avec des documents génériques qui ne diffèrent pas trop des lois et pratiques nationales. Au lieu de propositions innovatrices et spécifiques on obtient des documents passe-partout. Cette approche risque de se poursuivre à travers le système de convention entre le PPECF et le bénéficiaire prévue en phase 2. Des clauses devront être incluses dans ces conventions pour éviter que le bénéficiaire engage toujours le même prestataire. **Impliquer la société civile, comme dans ce cas particulier le WWF, dans le suivi de l'activité est certes un moyen de contrôle de la qualité à conditions que l'ONG soit réellement indépendante et possède les personnes ressources qualifiées pour le faire;**
- les concessionnaires intéressés par la certification de légalité ne doivent pas identifier les HVC, des demandes pour identifier des HVC en phase II seront donc peu nombreuses.

Documentation disponible sur le site web www.ppecf-comifac.com

-  [TdR C027](#)
-  [Résumé public HVC SODEFOR \(C026\)](#)

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web www.ppecf-comifac.com

-  [Identification HVC à SFID Djoum \(C017\)](#)
-  [Appui à l'implication des peuples autochtones à la gestion forestière en RDC \(C021\)](#)
-  [Feuille de route Hautes Valeurs de Conservation \(HVC\) pour le bassin du Congo \(Version en Français\)](#)
-  [Redéfinition des séries de conservation au Gabon \(C035\)](#)
-  [TdR Coaching Sodefor en RDC \(TdR C060\)](#)
-  [TdR étude IFL \(C098\)](#)
-  [Appui à la mise en œuvre de la FdR HVC en Afrique Centrale – CR réunion HCV-RWG \(C106\)](#)